L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.

JEUDI 19 MAI 1881.

Spectacles, Bals, &c.

Fort Espagnol.

Grande Promenade Concert

Jeudi soir, 19 mai 1881,

Commençant à 8 P. M.

V. ROBERT .... Directeur

PROGRAMME.

Première Partie.

1 Marche, Vom Fels zum Meer ....R Bach
2 Ouverture, Rosamunde ....V. Fr. Schubert
3 Valse, Bals de Pétersbourg ....Lanner
4 Sélection, Lucia de Lammermoor, Donizetti
5 Polka "Bouffée" (solo de cornet) .R Gewert
Exécuté par le compositeur.

Seconde Partie.

6 Ouverture, Guillaume Tell ....Rossini
7 Quadrille Victoria ....Strauss
8 Paraphrase, Loveley ....Nesvadba
9 Traviata, solo de cornet ....Verdi
Exécuté par M. R. Gewert.
10 Solo pour 16 tambours ....Stacey
Exécuté par le Prof. Weisenbach, Tambour-Major.

Troisième Partie.

11 Grande Marche, Prince Arthur ....Hewel
12 Nachruf von Mendelssohn Bartholdy. L Curth
13 "Convent Bells" ....Lefebure Wely
14 Galop à la turque ....Daniels

M. D'AQUIN, du Conservatoire de Paris, exécutera un Solo de Flûte, Samedi prochain.

Prenez les chars des rues Canal et Bassin. Les trains partent à de courts intervalles toutes les après-midi. 19 mai—

WEST END.

GRAND CONCERT

Tous les soirs par le célèbre orchestre du Professeur MOSES,

William Eichel ....cornettiste-soliste

Illumination à la lumière électrique.

Concert en matinée tous les samedis, à midi.

Des trains spéciaux seront fournis à des prix raisonnables sur un avis donné trois heures en préalable.

Les trains partent du pied des rues Canal et Carondelet à 6:15 et à 7 heures du matin et toutes les heures jusqu'à 3 heures de l'après midi puis toutes les demi-heures jusqu'à 10 du soir.

Le dernier train partira de West End à 11 du soir.

Les Dimanches après-midi les trains partent toutes les quinze minutes.

Billets, aller et retour, seulement 15 cents.

C. E. EVANS, Surintendant.

1er mai—[illegible]

GRANDE FOIRE

Pour construire une chaussée en briques conduisant de Thibodaux à l'Eglise St-Joseph.

CETTE FOIRE, que dirigeront les dames de la paroisse, aura lieu à Thibodaux le 14, le 15 et le 22 mai, dans le magnifique Parc situé derrière l'Eglise St-Joseph. Il y aura sur le terrain des rafraîchissements de toutes sortes—crèmes, limonade, bière, punch, ainsi que des pâtisseries fines. Les prix seront très modérés. Un excellent orchestre a été engagé et, entre autres divertissements variés, les visiteurs pourront assister à des représentations d'amateurs. On sera admis gratis à la foire.

Un train spécial du chemin de fer de Morgan partira d'Alger dimanche 22, à 7 heures et quart du matin, le ferry quittant le pied de la rue de l'Esplanade à 7 heures. Les visiteurs de la Nlle-Orléans partiront de Thibodaux, pour revenir, le même jour, à 8 heures du soir.

Prix du billet, aller et retour....$1,50

6 mai—6,10,15,19,20,21.

Southern Yacht Club.

Grande Régate Annuelle, WEST END, Pour Matelots de Profession.

Mardi, 24 mai..Yachts de 1re et 3e classe
Jeudi, 26 mai..Yachts de 2e et 3e classe

PRIX:

1ère classe.......$300 3e classe.......$200
2e classe.......250 4e classe.......150

Courses Corinthiennes,

Mardi, 31 mai..Yachts de 1re et 3e classe
Jeudi, 2 juin..Yachts de 2e et 3e classe

PRIX—Argenterie.

Durant le mois de juin, une

Grande Régate entre Etats aura lieu.

PRIX.....$1500

Le dernier coup de canon sera tiré à l'arrivée du train de 1:30 p. m.

A. H. HARRIS, Secrétaire.

15 mai—15,19—2 juin

VINCENT MICAS.

Seul Agent, aux Etats du Sud, pour les célèbres

SAZERAC BRANDIES,

de MM. Sazerac de Forge et Fils.

Seule médaille d'or décernée à l'Exposition de Paris, en 1878.

Seul propriétaire de l'Amer-cordial Aromatique Américain de Peychaud. Agent pour l'Impérial de Cook et importateur général de

LIQUEURS ET VINS FINS.

14 et 16, RUE ROYALE,
—ET—
11 et 13, PASSAGE de la BOURSE.
NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.

AMER-CORDIAL AROMATIQUE AMÉRICAIN DE PEYCHAUD.

Diplôme d'honneur accordé à la Grande Exposition d'Altona, Allemagne, 1869.

CET AMER,

provenant de tout ce qu'il y a de mieux en ingrédiens amers et Aromatiques dont la saveur et l'arôme ne peuvent être surpassés, a été spécialement composé pour faire naître l'appétit, fortifier les fonctions de l'estomac, et empêcher ainsi la Dyspepsie. Il se prend par les grandes personnes, par cuillerées à bouche, de 1 à 3, avant les repas, dans un peu d'eau et de sucre, ou bien, si on le préfère dans un peu de Sherry, de Madère, ou de Cognac. Pour les enfants, par cuillerées à café, de 1 à 3, selon l'âge. Mêlé avec un peu d'Anisette et d'eau, il fait une boisson stomachique des plus agréables.

CERTIFICAT.

Nous soussignés, Docteurs-Médecins, avons examiné l'Amer pour familles et autres de A. A. Peychaud, si avantageusement connu du public comme un des plus anciens Pharmaciens de la Nouvelle-Orléans, et certifions que cet Amer ne contient rien de nuisible, qu'au contraire il est en général utile au maintien de la Santé, et en beaucoup de cas peut contribuer à la rétablir.

Nouvelle-Orléans, 7 Novembre 1870.

Dr F. B. Gaudet, 183 rue Douane.
E. L. Tussy, M. D. C. Délery, D. M. P.
E. Harrison, Cognevich, D. M. P.
Don C. Halliday, M. D., 26 rue St-Charles.
Dr Fagot, Alcée Chastant, M. D.
O. Huard, D. M. P. Thos. Layton, D. M. P.

N. B.—Comme il se vend un Amer ressemblant à l'Amer Peychaud, pour éviter toute méprise, le public devra s'assurer si les étiquettes sur les bouteilles portent le nom du fabricant.

M. Mione a l'honneur d'informer ses nombreux amis et le public en général, qu'il a renouvelé son bail pour l'Hôtel du Fort Espagnol et qu'il y tiendra son restaurant cette année comme précédemment, s'efforçant de conserver à son établissement, la réputation et la vogue qu'il s'est acquise. L'ouverture se fera vers le 25 février, afin de permettre aux étrangers se trouvant à la Nouvelle-Orléans à l'époque du Carnaval de le visiter. 20 janv—6m D.Mar J.

BEERSHEBA SPRINGS

Au sommet des montagnes du Cumberland, comté de Grundy, Tennessee, à 2,350 pieds au-dessus du niveau de la mer.

CHAS. E. SMEDES & Co., PROPRIÉTAIRES.

CONDITIONS.

Par jour....$ 2.00
Par semaine....12.00
Par mois....40.00

L'HOTEL sera ouvert dès le 1er juin. Les édifices, les terrains, les lits et la literie, le linge de table, etc, tout est en parfait état. Il se trouve sur les lieux des sources naturelles et des sources d'eau ferrugineuse, indépendamment de l'eau de pluie recueillie dans des citernes. Le paysage magnifique et la nature y est plus belle et plus pittoresque que dans aucune autre région—[illegible] bains chauds et froids à l'hôtel même.—Excellents chevaux, voitures neuves, à prix modérés.—Table égale à celle d'aucun autre hôtel.—Musique pendant toute la saison.—Billets de chemin de fer, aller et retour, en vente dans les principaux bureaux, à prix réduits.—Pour tous les points du Sud, du Sud-Est, du Sud-Ouest et de l'Ouest, Beersheba est la résidence de montagne la plus rapprochée, et placée au sommet de la plus haute montagne de la chaîne du Cumberland. elle est hors d'atteinte des fièvres et du choléra.

Malle tous les jours, avec bureau télégraphique au bureau même.

M. JNO. P. MUMFORD, de City Hôtel de la N-Orléans, aura la direction du bureau. Lui et le Dr. O. D. Hickle, du même hôtel, sont nos agents.

CHAS. E. SMEDES & Co.

13 mai—3m.

SPECTACLES BALS, &c.

Premier Concours Annuel —DE— MANŒUVRES

DU PREMIER RÉGIMENT DE L'Artillerie de Campagne de la Louisiane G. N. E. L.

—AUX—

Fair Grounds de la Nlle-Orléans, Lne., SAMEDI, 21 MAI 1881. Le Concours sera pour deux prix.

—PREMIÈREMENT—

Ouvert à tous les détachements de tous les Etats de l'Union.

1er Prix $500
2me Prix 250
3me Prix 150

—DEUXIÈMEMENT—

Pour l'Artillerie de la Louisiane seulement.

Un jeu de médailles offertes par le Lieut.-Col. James D. Edwards pour le meilleur détachement de pièce du 1er régiment de l'Artillerie de Campagne de la Louisiane à faire manœuvrer annuellement.

Les commandants d'artillerie ont chacun, fait [illegible] un détachement de pièce:

La Batterie A, artillerie légère de St-Louis, de St-Louis, Mo., qui a déjà remporté le premier prix dans quatre concours.

La Batterie Légère de Louisville, Louisville, Ky., qui a pris part au concours de Nashville, l'an dernier.

L'Artillerie de l'Etat de l'Alabama, Mobile, Ala., et les batteries B. C. et D. de l'Artillerie de Campagne de la Louisiane.

Tout se terminera par une parade (Dress Parade), la présentation des prix, une promenade-concert et un bal dans le bâtiment principal.

Il y aura un restaurant de premier ordre et des salons de rafraîchissements où il sera débité des repas et des boissons aux prix de la ville.

Billets pour les tribunes et la promenade-concert $1. Entrée au champ, 50 cts.

12mai—

Grande Excursion aux Jetées,

A bord du beau steamer ROBERT E. LEE, Capitaine J. W. Cannon.

ORGANISÉE PAR LE JUNIATA SOCIAL CLUB.

L'excursion aura lieu Dimanche, 5 juin 1881.

Il y aura un corps de musique à bord.

Départ du pied de la rue du Canal, à 8 heures du matin. Retour à 10 h et demie du soir.

Prix, aller et retour.......$2

Billets en vente dans tous les principaux magasins de la ville.

Restaurant à bord, dîner, 75 cts, souper 50 cts.

Le bateau s'arrêtera aux Casernes et à la Pointe-à-la-Hache pour prendre des excursionnistes.

SAML. VIGNES, Secrétaire.

12 mai—au 5 juin

QUATRIÈME EXERCICE ANNUEL DE CONCOURS —DU— Crescent Regiment.

FAIR GROUNDS, 19 ET 20 MAI 1881.

Premier Jour!

EXERCICES DE CONCOURS ENTRE LES COMPAGNIES DU CRESCENT, REGIMENT.

PRIX:

Premier prix—Les médailles régimentaires de Fenner, présentées par le Col. Chs. E. Fenner; et un beau portrait à huile en pied du Col. Chs. E. Fenner.

Grande parade et présentation de médailles SOUS LA LUMIÈRE ÉLECTRIQUE, —Suivie— D'une grande Promenade-Concert —Dans la— GRANDE SALLE.

Second Jour.

Exercice d'infanterie de concours entre Etats, où les fameux CHICKASAW GUARDS, DE MEMPHIS, TENN., L'Infanterie légère de Houston, Texas, et d'autres organisations militaires d'élite des autres Etats concourront avec les compagnies d'ici et le Crescent Regiment.

Premier Prix.....$1000
Second Prix.....500

Le tout devant se terminer par une

GRANDE REVUE

Sous la lumière électrique, De toutes les Organisations Militaires PRÉSENTES, PAR LE GÉN. SCHOFIELD, —ET— Une Promenade-Concert et Bal Dans la Grande Salle.

Il y aura un restaurant de première classe et un salon de rafraîchissements où les mets et les rafraîchissements seront vendus aux prix de la ville.

Billets pour les premières places et Promenade-Concert $1, et 50 cts pour les autres.

6 mai—6,7,8,10,11,12,13,15,17,19,20.

COMPAGNIE D'ASSURANCE —DU— CROISSANT,

(CRESCENT INSURANCE CO.) 67 et 69, Rue du Camp, NOUVELLE-ORLÉANS,

Organisée en 1849—Réorganisée en 1880

CAPITAL EN ARGENT...$400,000

Sollicite des Risques d'Incendie, de Rivière et de Marine.

W. B. LYMAN....Président
S. B. NEWMAN....Vice-Président
CHAS. E. RICE....Secrétaire

Directeurs:

Samuel E. Newman, Samuel H. Kennedy, Thomas A. Adams, Victor Meyer, Joseph Bowling, Edward J. Gay, S. Hernsheim, [illegible], Geo. W. Bentell(?), Wm. B. Conger, P. R. Mortimer(?), John M. Parker, Reuben G. Bush, George Martin, Edward Halle, Harry L. Finch(?), W. W. Swain, J. J. [illegible], A. H. Seaward(?), Lucien Dulsey(?), U. Marinoni, Louis Prados, Charles H. Dolsen(?), Charles Newman, B. F. [illegible], S. C. [illegible], Wm. A. [illegible], John [illegible], Ferd. Marks, W. B. Lyman, E. H. Adams.

27 juin—1an ▶ C

CONSULAT DE FRANCE —A— LA NOUVELLE-ORLÉANS

BUREAUX 92 RUE ROYALE.

Ouverture de 10 h. du matin à 2 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat.

Altmy François Joseph, Audibert François, Antoine Martin, Aubergier Amet, Bourre Jean, Boyer Auguste, Bellanger Jean Baptiste, Bonnand Henriette, Bonnet Philippe, Bourdon Louis, Bertrand Eugène, Courtade Eugène, Chauveau Louis, Castex Paul et Marie, Chatelain Catherine, Cassé Bertrand, Chevagnard Etienne, Dumas Alphonse, Dumesnil Benjamin, Daujan Bernard, Dumist Louis, Duprat Jean François, Dessans Jean, Ducoin Marc, Fischard Emile, Flain Julien, Fleischmann Thérèse, Fandeuse Prosper, Fontaine François, Gold Jean, Grumbach Max, Guillou Clodomir, Gôse Mme Vve, Guignon Stanislas, Hulin Pierre, Hornoy Dieudonné, Huneux Mme née Mourlane, Jean Mme, bouchère, Le Renais Jean Marie, Lacome François, Langellier François, Labonde Laurent, Lafont Joseph, Laporte Joseph, Lafourcade Armand, Legrand Jules Numa, Leroy Charles, Michel Léonard, Monnoton Catherine, [illegible] Baptiste, [illegible] Pierre Martin, Odet Etienne, Peterson Mme Marck née Madelon Horny, Pelosse Napoléon et Philomène, Pendant Augustin, Pellissier Eugène, Peace Pierre, Pinel Antoine, Rivard Marie, Rocque Jean Baptiste, Robert Edmond, Roland Ernest, Rontinger Louis, St Martin Joseph, Sempe Bernard, Sicard Clément, Soule Rose, Tellier Marie Victoire, Tressol Vincent, Tournand Jacques, Wangen Jean Baptiste.

La Nouvelle-Orléans, le 11 mai 1881.

Le Consul, Vicomte PAUL D'ABZAC.

11 mai—

L.S.L.

PRENEZ AVIS.

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par son peuple.

Tous les lots payés en plein!

TIRAGE EXTRAORDINAIRE

—DU—

MARDI 14 JUIN 1881

Aura lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

Gén. G. T. Beauregard

DE LA LOUISIANE,

—ET DU—

Gén Jubal A. Early,

DE LA VIRGINIE.

PAS DE REDUCTION!

Pas d'ajournement!

UN DEMI-MILLION

de Piastres distribué.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYÉS EN PLEIN.

Magnifique Chance DE FAIRE

FORTUNE!

—LA—

COMPAGNIE

DE LOTERIE

DE L'ETAT DE LA LOUISIANE

—FERA—

A

LA NOUVELLE-ORLEANS, Louisiane,

—LE—

MARDI, 14 JUIN 1881,

UN GRAND TIRAGE EXTRA,

CLASSE F,

UN GROS LOT DE......$100,000
UN GROS LOT DE......50,000
UN GROS LOT DE......20,000

Un lot gagnant par chaque neuf billets.

11,279 Lots, montant en tout à

$522,500.

Le tirage commencera positivement

A ONZE HEURES A. M.,

MARDI, 14 JUIN 1881,

Voyez la Distribution!

Distribution Extraordinaire!

100,000 Billets à $10 le Billet.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de	$100,000..	$100,000
1 .. .. de	50,000..	50,000
1 Lot de....	20,000..	20,000
2 Lots de....	10,000..	20,000
4 Lots de....	5,000..	20,000
20 Lots de....	1,000..	20,000
50 Lots de....	500..	25,000
100 Lots de....	300..	30,000
200 Lots de....	200..	40,000
600 Lots de....	100..	60,000
10000 Lots de....	10..	100,000

PRIX D'APPROXIMATIONS

100 Lots d'approximation de $200 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $100,000 soit	20,000
100 Lots d'approximation de $100 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $50,000 soit	10,000
100 Lots d'approximation de $75 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $20,000 soit	7,500
11,279 Lots s'élevant à	$522,500

BILLET ENTIER $10, DEMI BILLET $5, CINQUIÈME DE BILLET $2, DIXIÈME DE BILLET $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle Orléans et au bureau de la COMPAGNIE.

M. A. DAUPHIN, Nouvelle-Orléans, Lne.

Transmettez l'argent par des ordres sur le bureau de poste, par des lettres enregistrées, par des traites ou par l'Express.

Souvenez-vous qu'un Tirage de

MARDI, 14 Juin 1881

TOUS LES LOTS —SONT— PAYÉS SUR PRÉSENTATION.

On demande des agents dans toutes les Rues, comtés, villes et villages de l'Union.

D'excellentes garanties sont exigées et doivent, invariablement, accompagner les demandes qui doivent être adressées à

M. A. DAUPHIN, Nouvelle-Orléans, Lne

TOUTE LETTRE SANS RÉPONSE SIGNIFIE UN REFUS.

Les Applications de conditions pour clubs doivent être faites au bureau de la Compagnie, seulement, à la Nlle-Orléans.

Écrivez pour des circulaires ou envoyez les ordres à M. A. DAUPHIN, Nlle-Orléans, Lne., ou à la même personne au No 319 Broadway, New-York.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIFF.

Zacharie Bruneau vs. Frederick G. Chamberlain.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No. 3198—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 14 juin 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, etc., situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Roman, Prieur et St-Philippe et désigné par le No vingt-et-un; le dit lot mesure trente-trois pieds de face à la rue Dumaine, sur une profondeur de cent soixante-neuf pieds.

Acquis par le défendeur par achat de Robert L. Belden, selon un acte passé pardevant E. B. Hogan, notaire, le 10 avril 1880.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—1° L'acquéreur devra payer au comptant le montant des frais et charges des procès et de la vente honoraires d'avocat, sur le montant en litige, et les taxes sur la propriété. 2° Le reste du prix devant être divisé également en deux billets garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la dite propriété, conformément à un acte passé pardevant E. B. Hogan, notaire, le 10 avril 1880, chacun des dits billets étant de mille piastres ($1,000) et chacun daté du 10 avril 1880, un des dits billets (étant celui en litige) est payable à douze mois de date et l'autre payable à dix-huit mois de date, et tous deux portant intérêt à raison de huit pour cent par an de l'échéance; l'acquéreur devant payer au comptant la portion du prix revenant sur le billet à douze mois lors en litige, et devra garder en main la portion du prix revenant à l'autre billet à dix-huit mois qu'il devra payer à l'échéance. 3° Et le reste du prix d'achat, s'il en reste, devra être payé au comptant.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

12mai—12 19 26 juin 2 9 14

Banque des Citoyens de la Louisiane versus Mme Veuve E. J. Soniat, femme de Jules Lavergne et Jules Lavergne, son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 3122. En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 14 juin 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville et formant l'encoignure des rues Hôpital et Dauphine, désigné par le No un sur un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, député voyer, le 21me jour de mars 1857, et annexé à un acte exécuté pardevant Ad. Boudousquié, notaire à la Nouvelle-Orléans, le 3me jour d'avril 1857, le dit lot de terre mesure au pied américain vingt-six pieds un pouce de face à la rue Hôpital, sur une profondeur de quatre-vingt-sept pieds et de face à la rue Dauphine; ensemble avec la maison de résidence en briques à deux étages qui s'y trouve, et toutes les améliorations et dépendances qui y appartiennent.

2° Un certain lot de terre touchant au lot ci-dessus décrit et désigné par le numéro deux, sur le susdit plan, le dit lot mesure, conformément au dit plan, vingt sept pieds trois pouces de face sur la rue Hôpital, entre celles Dauphine et Bourgogne sur quatre-vingt dix-huit pieds de profondeur ensemble avec la maison en briques à deux étages qui s'y trouve et toutes les améliorations qui y appartiennent, ainsi qu'une allée située dans le fond du lot numéro un, ayant onze pieds de largeur, ouvrant et faisant face à la rue Dauphine, et s'étendant sur une profondeur à la ligne de division des lots numéros un et deux; le tout conformément au dit plan, ensemble avec les numéros d'actions du fonds hypothécaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, attachés à chacun respectivement, à savoir: 86 actions sur le lot numéro un et 85 actions sur le lot numéro deux, séparément.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions.—L'acquéreur devra fournir des billets d'actions comme suit: Pour le lot numéro un, un billet d'action de quatre cent trente-six piastres ($436 00) et pour le lot No Deux un billet d'action pour quatre cent cinquante piastres ($450 00) échéant le premier jour de novembre 1881 et renouvelable selon la charte de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et le reste comptant; les acquéreurs devant assumer toutes les obligations et responsabilités d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et les billets d'actions ainsi souscrits devant être identifiés avec les actes notés suivants, à savoir:

1° Hypothèque de Valmont Soniat Dufossat à la Banque des Citoyens, pardevant J. Boudousquié, notaire, en date du 15 février 1841.

2° Production de billets d'action et division, par acte du 3 avril 1857, passé pardevant A. Boudousquié, notaire.

3° Vente par Mme Samuel Moore à Mme Soniat, conformément à un acte du 29 février 1856, pardevant A. Boudousquié, notaire.

4° Acte de vente du shérif dans cette affaire.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

12 mai—12,19 26—2,9,14 juin

James Beattie vs W. H. H. Witherell

ANCIENNE CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10,624, maintenant transférée à la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 1407.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles Canal et Douane dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, 14 juin 1881, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

1° QUATRE LOTS DE TERRE avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, allées, privilèges et servitudes qui y appartiennent, situés dans le Quatrième District de cette ville et désignés comme les lots Nos un, deux, trois et quatre, sur un plan dressé par C. H. dis voyer, le 29 novembre 1850 et déposé dans le bureau d'étude de H. B. Cenas, anciennement notaire en cette ville. Le lot No Un mesure vingt-trois pieds trois pouces une ligne trois quarts de face à la rue Walters, soixante dix-huit pieds huit pouces de face à la rue Plessant, et vingt-trois pieds un pouce de face à la rue Levée, et vingt-sept pieds quatre pouces et sept lignes de profondeur sur la ligne de division du lot No Deux. Le lot No Deux mesure vingt-trois pieds trois pouces une ligne trois quarts de face à la rue Water, vingt-trois pieds un pouce de face à la rue Levée, sur une profondeur de soixante dix-sept pieds quatre pouces et sept lignes sur la ligne de division du lot No Un, et de soixante-seize pieds un pouce et six lignes sur la ligne de division du No Trois. Le lot No Trois mesure vingt-trois pieds trois pouces une ligne trois-quarts de face à la rue Water, vingt-trois pieds un pouce de face à la rue Levée, sur une profondeur de soixante-seize pieds un pouce et six lignes sur la ligne de division du lot No deux et de soixante quinze pieds quatre pouces, sur la ligne qui le divise du lot No quatre, et le dit lot No quatre, mesure vingt-trois pieds trois pouces une ligne trois quarts de face à la rue Water, vingt-trois pieds et une ligne de face à la rue Levée, sur une profondeur de soixante quinze pieds quatre pouces sur la ligne qui le divise du lot No 3 et de soixante-seize pieds un pouce et deux lignes, sur la ligne de l'autre côté, ensemble avec tous les droits, titres et intérêts du défendeur dans cette affaire, et toutefois il en a, à la batture ou toutes les autres terres se trouvant entre les dits lots et le fleuve.

2° Un autre lot de terre situé dans le même District désigné par le lot No six, sur un plan par B. Buisson voyer, en date du 25 avril 1830 et déposé dans le bureau d'étude de F. Grima, notaire de cette ville, le dit lot mesurant vingt-sept pieds dix pouces de face à la rue Levée, entre celles Plessant et Télédano et s'étendant en profondeur au fleuve Mississippi, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, allées et servitudes y appartenant, aussi tous les accessoires et battures formées ou pouvant être formées en face du dit lot. Etant la même propriété acquise par le défendeur par un achat de Frederick Fawcett, par un acte passé pardevant Théodore Guyol, notaire dans cette ville, le 27 février 1872.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

12 mai—12, 19, 26—juin 2, 9, 14.

Mme Veuve F. M. E. Dugué de Livaudais versus Philip Laumann

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3019.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, 31 mai 1881, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec tous les droits, voies, servitudes et avantages qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Constance ou Live Oak, Laurel, Antonine et Foucher, le dit lot étant désigné par le numéro dix-huit sur un certain plan dressé par L. Reizenstein voyer, annexé et faisant partie d'un acte déposé en l'étude de James Fahey, notaire dans et pour la ville de la Nlle-Orléans, paroisse d'Orléans, le 15 mars 1873, le dit lot de terre mesure, conformément au dit plan, trente-trois pieds trois pouces de face sur la rue Constance ou Live Oak, sur une profondeur de cent quatre pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles. Le dit lot forme l'encoignure des rues Constance ou Live Oak et Foucher.

Acquis par le défendeur par achat de Mme Elisabeth Lucienne Aline Delachaise femme de François Marion Enoul Dugué de Livaudais par acte passé pardevant James Fahey, notaire, en date du 17 mars 1873.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—1° L'acquéreur devra assumer le paiement de deux billets faits par le défendeur pour la somme de quatre-vingt-quatre piastres ($84) chacun en date du 1er mars 1873, payables respectivement neuf et dix ans après date portant 6 0/0 d'intérêt par année courante et 8 0/0 d'intérêt éventuel par an garantis par hypothèque sur la susdite propriété, conformément à un acte passé pardevant James Fahey, notaire, le 17 mars 1873

2° Et la balance du prix de l'adjudication comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

26 avril—28—5,12,19,26,31

Mme Vve F. M. E. Dugué de Livaudais versus John Huckert.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2,968.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 31 mai 1881, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Trois certains lots de terre ensemble avec tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Foucher, Amélia, St-Patrick et St-Denis, les dits lots étant désignés par les Nos neuf, dix, onze, sur un certain plan dressé par Chas. G. de L'Isle, le 6 février 1873, et déposé en l'étude de James Fahey, notaire en cette ville, comme plan No 3, et mesurant conformément au dit plan comme suit, à savoir:

Le lot No neuf forme l'encoignure des rues Foucher et St Patrick, mesure vingt-neuf pieds de face à la rue Foucher sur une profondeur et façade à la rue St Patrick de cent trente pieds dix pouces et sur une profondeur sur la ligne qui le divise du lot No dix de cent trente pieds et trente pieds de largeur dans le fond et les dits lots Nos dix et onze se touchent et mesurent chacun vingt neuf pieds de face à la rue Foucher sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent trente pieds.

Acquis par le défendeur par achat de Mme Elisabeth Lucienne Aline Delachaise femme de François Enoul Dugué de Livaudais par acte pardevant James Fahey, notaire, en date du 19 mars 1873.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions.—1° L'acquéreur, devra assumer le payement de deux billets souscrits par le défendeur pour trente-six piastres ($36) chacun, en date du 1er mars 1873 payables respectivement neuf et dix ans après date, portant intérêt à 6 pour cent par année courante et 8 pour cent intérêt éventuel, garantis par hypothèque sur la susdite propriété conformément à un acte passé pardevant James Fahey, notaire, en date du 19 mars 1873. 2° Et la balance du prix de l'adjudication comptant, sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

26 avril—28—5,12 19 26 31 mai

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIFF.

Mme Veuve F. M. E. Dugué de Livaudais vs. Philip Laumann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 3018—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI le 31 mai 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Constance ou Live Oak, Laurel, Antonine et Foucher, le dit lot étant désigné par le numéro dix-sept, sur un certain plan dressé par L. Reizenstein, annexé à un acte de dépôt passé en l'étude de James Fahey, notaire dans et pour la ville de la Nouvelle-Orléans, paroisse d'Orléans, le 15 mars 1873, et mesure, conformément au dit plan, trente-et-un pieds trois pouces de face à la rue Constance ou Live-Oak, sur une profondeur de cent quatre pieds entre lignes égales et parallèles.

Acquis par le défendeur par achat de Mme Elisabeth Lucienne Aline Delachaise, femme de François Marion Enoul Dugué de Livaudais, par acte pardevant James Fahey, notaire, le 31 mars 1873.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—1° L'acquéreur devra assumer le paiement de deux billets faits par le défendeur, pour la somme de quarante-quatre piastres ($44) chacun en date du 1er mars 1873, payables respectivement neuf et dix ans après date, portant intérêt de 6 0/0 par année courante et 8 0/0 d'intérêt éventuel garantis par hypothèque sur la susdite propriété conformément à l'acte pardevant James Fahey, notaire, le 31 mars 1873.

2° Et la balance du prix de l'adjudication comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

28avril—28; mai 5,12,19,26,31

Banque des Citoyens de la Louisiane vs François Ovide Dupuis.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 2530—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, 28 mai 1881, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux lots de terre situés dans le faubourg Marigny, en cette ville, sur la rue Mandeville, entre les rues Victoire et Moreau, désignés par les Nos un et deux (1 et 2) sur un plan dressé par Allen D'Hémécourt, ingénieur civil, le 17 janvier 1851, et une copie conforme tirée par C. Giroux et A. Castaing le 25 janvier 1851 et déposée en l'étude d'Adolphe Boudousquié, notaire. les dits lots mesurant chacun (au pied américain) vingt-six pieds dix pouces de face à la rue Mandeville sur une profondeur de cent cinquante-quatre pieds neuf pouces entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, chacun des lots garantissant respectivement vingt deux actions du fonds hypothécaire de la banque des Citoyens de la Louisiane, lesquelles actions doivent être vendues avec chacun des dits lots.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—L'acquéreur devra fournir un billet-action pour la somme de cent sept piastres 50/100 chaque pour chacun des lots respectivement échéant le premier jour de juin 1881 et renouvelables conformément à la dite charte de la Banque des Citoyens de la Louisiane et la balance comptant. L'acquéreur devra assumer toutes les obligations et responsabilités d'un actionnaire de la banque des Citoyens de la Louisiane, et les billets d'action fournis doivent être identifiés avec le hypothécaire du 26 septembre 1834 pardevant Theo. Seghers, notaire. l'acte de division d'hypothèque du 29 mars 1851 pardevant Adolphe Boudousquié, avec l'acte de vente du shérif ci-inclus.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

26avril—26 mai 3 10 17 24 28

Mme Vve F. M. E. Dugué de Livaudais vs. Philip Laumann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3017—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, 31 mai 1881, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Six certains lots de terre ensemble avec les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent ou qui en dépendent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Denis, St Patrick, Amélia et Foucher, les dits lots étant désignés par les lots Nos Trois, Quatre, Cinq, Six, Sept et Huit sur un certain plan dressé par Chas. G. de L'Isle le 6me jour de février 1873, et déposé dans le bureau de James Fahey, notaire en cette ville, comme le plan No Trois. Les dits lots de terre mesurant comme suit: lots Trois, Quatre et Cinq, chacun, trente pieds de face à la rue St Denis, sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles.

Le lot No 6 formant le coin des rues St Denis et Amélia, trente-sept pieds six pouces et quatre lignes de face à la rue St Denis, cent vingt pieds quatre pouces et une ligne de profondeur et de façade à la rue Amélia, cent vingt pieds de profondeur sur la ligne du côté de la ligne de division du lot No 5, et vingt-sept pieds sept pouces [illegible] de largeur sur la ligne du fond. le lot No 7, vingt-neuf pieds six pouces de face à la rue Foucher, vingt neuf pieds six pouces sept lignes de face à la rue Amélia sur une profondeur s'étendant à [illegible] de soixante-quinze pieds deux pouces et six lignes sur la ligne plus près de la rue St Patrick, et cent soixante-dix sept pieds sept pouces et trois lignes sur la ligne du lot No 6 et rue St-Denis. Le No 8, vingt-huit pieds six pouces de face à la rue St-Patrick, cent cinquante quatre pieds de profondeur et de façade à la rue Amélia cent cinquante trois pieds de profondeur sur l'autre ligne de côté le plus près de la rue Foucher et quarante-cinq pieds deux pouces six lignes de largeur sur la ligne du fond.

Acquis par le défendeur de Mme Elisabeth Lucienne Aline Dugué de Livaudais selon un acte pardevant James Fahey, notaire, en date du 17 mars 1873.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: 1° L'acquéreur assumera le paiement des deux billets souscrits par le demandeur pour la somme de soixante-douze ($72) piastres chacun, en date du 1er mars 1873, payables respectivement neuf et dix ans après date portant 6 pour cent d'intérêt par année courante et 8 pour cent d'intérêt éventuel, garantis par hypothèque sur la susdite propriété selon un acte passé par devant James Fahey, notaire, le 17 mars 1873.

2. Le reste du prix d'adjudication comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif Civile de la Paroisse d'Orléans.

28 avril—28—mai 5 12,19,26,31.

Samuel Flower, Administrateur, etc., versus Elizabeth Jackson Noble, femme, etc.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2958—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 24 mai 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies et privilèges qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 26 qui est borné par les rues Canal, Roman, Prieur et Gasquet, et formant l'encoignure des rues Roman et Canal, mesurant (au pied américain) comme suit, à savoir:

Vingt quatre pieds neuf pouces de face à la rue Canal, sur une profondeur et façade à la rue Roman de cent neuf pieds dix pouces et trois lignes, une profondeur sur la ligne de l'autre côté de soixante deux pieds, à l'angle droit de la dite ligne de profondeur la dite portion de terre a une largeur de deux pieds trois pouces, puis à l'angle droit à la dite dernière ligne de limite la dite autre ligne du côté de la dite portion de terre s'étendant à la ligne du fond une autre profondeur de quarante-sept pieds dix pouces et trois lignes, sur une largeur sur la ligne du fond de vingt-sept pieds.

La dite portion ou morceau de terre comprend le tout du lot No 6 du dit îlet avec une lisière de terre adjacente au lot No 7, mesurant deux pieds trois pouces de face à la rue du Canal, sur une profondeur entre lignes parallèles de soixante-deux pieds.

Acquis par le défendeur par achat de la Life Association of America, par acte passé pardevant Algernon S. Buck notaire en cette ville en date du 2 octobre 1879.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions.

1° Au comptant une somme suffisante pour payer la réclamation du demandeur, soit la somme de onze cent soixante six 66 2/3 100 dollars ($1166 66 2/3 100) avec huit pour cent d'intérêt du dit montant du deuxième jour d'octobre 1879 jusqu'à parfait paiement, cinq pour cent sur le montant du principal et l'intérêt de la réclamation du demandeur pour honoraire d'avocat, tous les frais de procès et de vente et toutes les taxes dues sur la propriété vendue.

2° L'acquéreur devra assumer le paiement de deux billets ci-après suivants, tirés par le défendeur à son propre ordre et par elle endossés, tous deux en date du 2 octobre 1879 et portant intérêt à raison de 8 pour cent par an de la date jusqu'à parfait paiement et garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la dite propriété, ensemble avec la réclamation du demandeur, à savoir:

Un pour onze cent soixante-six dollars 66 2/3 cents, $1166 66 2/3 cents, payable deux ans après sa date.

Et un de onze cents soixante-six dollars 66 2/3 cents (1166 2/3 cents) payable trois ans après la date de sa souscription. Et aussi assumera toutes les obligations du premier acte de vente et hypothèque, n'aliénera pas, etc etc

3° Et la différence du prix d'adjudication, s'il en est, comptant sur les lieux; et au cas où le prix offert sur la propriété serait, déduction faite des susdits frais, coûts et taxes au comptant, moindre que le montant de la réclamation du demandeur, avec intérêt comme il est dit ci-dessus et des billets devant être assumés comme il est dit ci-dessus, puis après le paiement des dits frais et taxes au comptant le reste du prix d'adjudication devra être affecté au pro rata entre le montant de la réclamation du demandeur maintenant due et les deux billets à ordre décrits en second lieu; le pro rata accru à la réclamation du demandeur maintenant due, devant être payée comptant, et les montants au pro rata provenant aux deux billets ci-dessus décrits en second lieu devant être assumés par l'acquéreur.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans,

21 avril—21,28, mai 5,12,19,24.

Henry Lière vs Christian Nobling(?).

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2900—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District de la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, 24 mai 1881, à midi, la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Trois certains lots de terre avec les bâtisses, améliorations et avantages qui s'y trouvent, qui y appartiennent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Montégut Clouet, Moreau ou Chartres et Casacalvo maintenant Royale, les dits lots mesurent comme suit, à savoir:

Un des dits lots, quarante pieds deux pouces une ligne de face à la rue Montégut sur une profondeur entre lignes parallèles de cent trente huit pieds six pouces, et les autres lots mesurent ensemble soixante-trois pieds onze pouces et trois lignes de face à la dite rue Montégut sur une profondeur de cent trente-huit pieds six pouces et cinq lignes.

Le défendeur ci-inclus a acheté le lot premièrement décrit de John H. Singer par acte pardevant Abel Dreyfous, notaire, le 9 mai 1866 et les autres deux lots deuxièmement décrits de Mme Théogène Barrois par acte pardevant A. D. Doriocourt, notaire, en cette ville le 7 juin 1866.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

21 avril—21, 28, mai 5 12, 19, 24.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIFF.

Jacques Numa Lafargue vs Emile Guillaume Marmiche.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 2,0[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, 21 juin 1881, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Trois lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et de tous les droits, voies, privilèges et servitudes qui y appartiennent, situés dans la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues St Pierre, Remparts, Toulouse et Bourgogne, à savoir:

1° Un lot mesurant (au pied américain) trente pieds de face à la rue St Pierre, sur une profondeur de quatre-vingt cinq pieds, borné sur un côté par la propriété qui appartient ou qui a appartenu à M. Gally et sur l'autre côté par celle de M. et Mme Marmiche.

2° Un autre lot désigné par le numéro trois sur un plan dressé par Joseph Pillié, alors le voyer de ville le 13 octobre 1821, annexé à un inventaire de la succession de feu Pierre [illegible], à l'étude de Hugues Lavergne, anciennement notaire, en date du 24 octobre 1821, le dit lot mesure (au pied français) trente pieds de face sur la rue St. Pierre, sur une profondeur de quatre vingt-neuf pieds et neuf pouces.

3° Un autre lot mesurant (au pied français) vingt-neuf pieds de face à la rue St. Pierre, sur une première profondeur de quatre vingt neuf pieds et un pouce entre lignes parallèles, à laquelle profondeur le dit lot ouvre à angle droite sur le côté de la propriété anciennement appartenant à veuve O'Brien et Marguerite Delery, sur le plan ci dessus mentionné, sa largeur étant de trente et augmentant à cinquante sept pieds huit pouces à travers une deuxième profondeur de quatre-vingt-onze pieds entre lignes parallèles.

La totalité des trois lots, avec les améliorations qui s'y trouvent, appartient à la communauté d'acquêts et gains existant entre le défendeur et dessus et sa femme Ursule Adélaïde Portilliat ayant été acquis par eux par testament ou héritage fait à eux deux ensemble par feu Guillaume Marmiche.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions:

I. Un montant au comptant suffisant pour payer les sommes suivantes, à savoir:

1° La somme de treize cent soixante-quinze 8/100 piastres ($1375 08) avec 8 0/0 par an d'intérêt, à partir du 1er janvier 1881 à la date de l'adjudication.

2° La somme de six mille huit cents 56 0/100 francs ou son équivalent en monnaie des Etats Unis, à savoir: treize cent douze 56 0/100 piastres, étant le quatrième paiement trimestriel d'intérêt, chacun de dix-sept cents 4 0/100 francs, des trois cent vingt huit 12 1/100 piastres, l'équivalent en monnaie des Etats Unis, échu depuis le 16 novembre 1880.

3° Et les coûts et frais du susdit procès, plus les taxes qui peuvent être dues sur la propriété

II—Le reste du prix d'adjudication doit être payé le 16 février 1887 avec un intérêt au taux de 8 0/0 par an, payable trimestriellement en monnaie française le premier paiement de l'intérêt payable d'avance le 16 août 1881.

La différence du prix d'adjudication et l'intérêt garantis par le privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la dite propriété, l'acquéreur se conformant en d'autres termes aux stipulations de l'acte authentique passé entre le demandeur et le défendeur pardevant S. Magner, notaire, le 16 février 1867, et de l'acte d'extension passé le 25 septembre 1871 devant Charles [illegible] Bedisse et son collègue, notaires à Bordeaux, France, dont des copies sont enregistrées dans cette affaire.

Mais si le prix d'adjudication, déduction faite de la somme de treize cent soixante-quinze piastres et huit sous, premièrement mentionné avec intérêt de 8 0/0 par an du 1er janvier 1881, et les susdits frais et charges et taxes excède cinquante mille francs ou l'équivalent en monnaie des Etats Unis, à savoir: Neuf mille six cent cinquante dollars ($9659), ce cas l'excédant sera payé comptant.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

19 mai—19,26, 2,9,16,21 juin

Paul Roe(?) vs. La Société de l'Eglise Catholique et Romaine du Diocèse de la Nouvelle Orléans.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2682.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 28 juin 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Deux certains lots de terre contigus, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Foucher, Julie, St.Joseph et Tchoupitoulas, désignés comme les lots Nos 1 et 2 et mesurant chacun, au pied anglais, trente-trois pieds de face à la rue Foucher, trente trois pieds huit pouces dans le fond sur une profondeur pour chacun d'eux de cent huit pieds huit pouces sur le côté de la rue St Joseph et de cent huit pieds dix pouces sur l'autre côté, le plus près de la rue Julie.

2° Et cinq autres lots de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District, dans l'îlet borné par les rues Peytavin(?), Foucher, Delord et Tchoupitoulas ou Annunciation, deux des lots étant désignés par les Nos 2 et 3 et mesurant chacun vingt cinq pieds de face à la rue Peytavin(?), [illegible] dans le fond, sur une profondeur de [illegible] sur les lignes du côté du lot No 4. Deux autres lots sont désignés par les lettres B et C [illegible].

Le lot B mesure 27 pieds de face sur une allée de huit pieds de large s'étendant parallèle à la rue Delord sur une profondeur de 50 pieds 2 pouces sur le côté de la rue Tchoupitoulas, et 51 pieds 3 pouces sur l'autre côté, le lot C [illegible] mesure 27 pieds 8 pouces de face sur la dite allée, sur une profondeur de 51 pieds 3 pouces sur le côté du lot B, et 46 pieds 6 pouces et 3 lignes sur l'autre côté [illegible] acte du 8 avril 1858, pardevant C. Pollock, notaire [illegible] de 102 pieds [illegible] pouces de face à la rue Peytavin(?) et de 101 pieds sur la ligne opposée.

La totalité de la susdite propriété étant la même propriété qui a été acquise par l'Archevêque J. M. Odin, par acte de Rév. C. De La Croix, conformément à un acte passé pardevant Octave de Armas, notaire, le 7 mars 1862, et à la mort du dit Rév. J. M. Odin la dite propriété étant échue à l'Archevêque N. J. Perché comme légataire universel du dit défunt, conformément aux procédures de succession devant la Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, No 33,897 et en date de Décembre A. D. 1870, et le dit Archevêque Perché, par acte pardevant Octave de Armas, notaire, le 31 décembre 1872, [illegible] au défendeur la propriété [illegible] et exclusivement au défendeur [illegible] par cet acte le dit [illegible] renonce pour lui et ses héritiers, en faveur du défendeur, à tous les droits qu'il peut ou qu'il pourrait avoir sur la dite propriété.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

19 mai—19 26 juin 1 8 15 18

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de J. P. Higgins.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 330[illegible]—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Mme Catherine Higgins, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour, JAMES T CLARK, Greffier.

19 mai—19,24,28

Succession de Mme E. A. Henderson

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 72—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par William H. Henderson, exécuteur testamentaire de la défunte, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. JAMES T. CLARK, Greffier.

10mai—10,14,19.

Succession de Louis Rabaud

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3303—Division —. Attendu que P. S. Wiltz a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration à la succession de feu Louis Rabaud, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. JAMES T. CLARK, Greffier.

10 mai—10,14,19

Succession de Frank Xavier [illegible].

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 1794—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par l'exécutrice-testamentaire du décédé ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. JAMES T. CLARK, Greffier.

10mai—10,14,19

Succession de Louis Eugène C. Riquet

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3060—Division E—Attendu que Eleazard C. Drouet a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Louis Eugène C. Riquet, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. JAMES T. CLARK, Greffier.

14 mai—14,18,22

ANNONCES JUDICIAIRES

ETAT DE LA LOUISIANE. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Je certifie par le présent que le 5me jour de mai 1881 jugement a été rendu dans cette cour dans l'affaire ci-dessous, dans les termes et mots suivants, à savoir:

Geo Heck et als vs John J Finney, avocat de district | No 3040

Cette affaire a été appelée ce jour. Présent, E. N. Whittemore pour les demandeurs. Quant après avoir entendu l'évidence et les plaidoiries, la loi et l'évidence étant en faveur des demandeurs. Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur du demandeur en changeant le nom de l'enfant mineur Walter Louis Heck de Walter Louis Heck à George Heck junior, de manière à ce que le nom du dit mineur soit George Heck junior.

Il est de plus ordonné que la somme de dix piastres soit prélevée pour les frais dans cette affaire comme honoraire de John J. Finney, avocat de district.

Jugement rendu le 5 mai 1881.

Jugement signé le 10 mai 1881.

(Signé:) A. L. TISSOT, Juge.

En foi de quoi, j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, le 10me jour de mai 1881, en l'année de Notre Seigneur, mil huit-cent quatre-vingt-un.

FRANK WALL, Député-Greffier.

12mai—1bf

Avis aux Contribuables.

LE soussigné se chargera de payer toutes les taxes arriérées ou courantes, soit de ville ou d'Etat, à un escompte très avantageux pour les intéressés. Il réglera également toutes les licences de l'Etat à un escompte libéral. Il se chargera de faire un relevé exact de toutes les taxes payées par les propriétaires dont les terres ont été vendues aux réclamations de madame Gaines.

JOHN T. DUFOUR(?) Passage de la Bourse.

VENTES A L'ENCAN

PAR W. I. HODGSON.

Trois Terrains de choix [illegible] dans le Troisième District.

Dans la rue Bourgogne [illegible] et les rues St Ferdinand et Cotton Press [illegible] à la propriété de la Levee Steam Cotton Press

Terrain 90x155 pieds.

Terrain très élevé, récemment entouré, à un long crédit, à l'encan.

PAR W. I. HODGSON Encanteur—Bureaux No 13 rue Carondelet—SAMEDI 21 mai 1881, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, au rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en cette ville, il sera vendu

Les trois lots de terre de choix, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourgogne anciennement Craps, Dauphine anciennement Grands Hommes, St Ferdinand et Cotton Press mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Bourgogne sur une profondeur de 155 pieds, entre lignes parallèles.

Ces terrains sont bien remblayés, la rue de face est pavée en pierres rondes et touche à la propriété du Levee Steam Cotton Press et est un bel emplacement pour bâtir.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance à un et deux ans de crédit, avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses usuelles de sécurité; 10 pour cent doivent être payés comptant sur les lieux pour lier la vente.

Actes de vente pardevant Jas Fahey, notaire, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes dues et exigibles en 1881.

13 mai—13,14, 5,19 20,21

PAR HOEY & O'CONNOR,

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente pour effectuer un partage. Pour les intérêts de la succession Patrick Irwin et Co., propriétaires, L'entrepôt de tabac sur la rue Pologne, dans le Troisième District de cette ville, Cent quarante-sept lots attenants à la station des chars.

Vente positive à long crédit.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur. Bureaux 17 rue Carondelet,—SAMEDI, 31 mai 1881, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles Canal et Douane, il sera vendu à l'encan, la propriété suivante de valeur, à savoir:

Cent quarante sept lots de terre dans le Troisième District de cette ville s'étendant le long de la rue Pologne et faisant face à la station des chars de la ville "N. O. City Rail Road Co., et allant jusqu'à la rue Villeré."

Cette propriété sera vendue en lots ou îlets au gré des acquéreurs. Il est avantageux de faire savoir aux acquéreurs que la taxe de desséchement sur ces terres a été annulée par une décision récente de notre Cour Suprême, et qu'un Titre Complet et Garanti sera donné à chaque acquéreur.

Termes et conditions de la vente.—Un tiers comptant, le reste à un et deux ans de crédit, avec intérêt de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, avec toutes les clauses usuelles de sécurité, les acquéreurs devant assumer (au pro rata) au cas des montants de leurs adjudications le paiement de toutes les taxes dues et exigibles sur la dite propriété pendant l'année 1881 et déposer 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant William J. Castell, notaire.

19 mai—19 à la vente

ANNONCE JUDICIAIRE.

Emplacement de commerce et propriétés de résidence dans le Second District.

Carmélite Gelpi, épouse de F. Henri Planche, et son époux vs. George Gelpi et autres.

Pour effectuer un partage.

No 3052 du dossier de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division C.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, encanteur—Bureau, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 18 juin 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un jugement en partage rendu dans l'affaire ci dessus, le 9 mai et signé le 13 mai 1881, il sera vendu à l'enchère publique les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° La maison à trois étages en briques No 253 rue Decatur, dans le Second District de cette ville, dans le carré borné par les rues Decatur, Chartres, St-Philippe et Ursulines, le terrain mesurant 28 pieds de face rue Decatur sur 90 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Cette propriété est occupée par MM. Gelpi & Vienna, et est connue par le No 253 de la rue Decatur, elle fait face au marché aux légumes et rapporte un loyer de $110 par mois.

2° Les maisons en briques à deux étages, attenantes à la première décrite, dans le même carré, borné par les rues Decatur, St Philippe, Chartres et Ursulines. Le terrain mesurant au pied français 35 pieds plus ou moins de face rue Decatur, sur une profondeur de 93 pieds plus ou moins, et face à la rue St Philippe, formant le coin des rues St-Philippe et Decatur. Ces bâtisses sont vendues sujettes à un bail en faveur de Pierre Roger, expirant le 30 avril 1882, au taux de $175 par mois ou $2100 par an.

3° La maison de résidence et magasin en briques à trois étages No 14 rue St Philippe, dans le carré borné par les rues St Philippe, Dumaine, Decatur et Chartres. Le terrain désigné par le No 17 sur un plan de L. Surgi, en date du 12 novembre 1848 et mesure 22 pieds 2 pouces 2 lignes de face rue St Philippe sur 129 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne du côté de la rue Decatur, 35 pieds 6 pouces de profondeur de l'autre côté [illegible]. Cette propriété est dans le voisinage immédiat des marchés et est occupée par Pablo Vastrana, pour un loyer de $30 par mois.

4° La maison de résidence en briques à deux étages No 239 rue de Chartres, dans le carré borné par les rues Chartres, Royale, Ursulines et Hôpital. Le terrain mesure 42 pieds 7 pouces et 4 lignes de face rue Chartres, sur 117 pieds 3 pouces et 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

La bâtisse est une attrayante maison de résidence à deux étages avec une large verandah devant, et a été la dernière résidence de M. Pablo Gelpi. Elle est maintenant habitée par M. Charles Perrilliat, moyennant un loyer de $40 par mois.

5° La maison de résidence en bois, No 253 rue Dauphine, dans le carré borné par les rues Dauphine, Bourgogne, St Philippe et Ursulines; le terrain mesurant, au pied français, 60 pieds de face rue Dauphine sur 120 pieds de profondeur. Elle est contiguë à l'Académie, Propriété Robert, et est maintenant habitée par M. U. Auguste, moyennant un loyer de $20 par mois.

Conditions de la vente.—Un tiers comptant et le reste à un crédit de un et deux ans, pour ces billets divisés en cinq coupons, le tout portant intérêt de 8 0/0 par an, à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue. Les actes de vente devant contenir la clause de non aliénation, les bâtisses être assurées pour un montant au moins suffisant pour protéger les porteurs des dits billets [illegible] ou le prix de l'adjudication en entier comptant, à l'option des acquéreurs.

En outre du prix d'adjudication, les acquéreurs paieront toutes les taxes de 1881. Les acquéreurs seront requis de payer comptant, au moment de l'adjudication, 10 0/0 du montant de leurs offres afin d'assurer la vente.

Les actes de vente pardevant Marcel T. Ducros, notaire, aux frais des acquéreurs.

17 mai—21 28 juin 4 11 18.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le bel et complet ameublement Peintures à l'huile, chandeliers, dans la vaste Maison de résidence, rue Prytanée, coin de la rue Urania.

Succession de Mme Anastasia Caton.—No 1973. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, No 17 rue Carondelet, MARDI 24 mai 1881, à onze heures du matin, sur les lieux, coin des rues Prytanée et Urania, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, daté du 21 février 1881, il sera vendu à l'encan.

Tout l'ameublement de maison et les effets mobiliers dans la belle et vaste résidence située au coin des rues Prytanée et Urania, attenant à la rue Felicity Road, le tout sera vendu au détail conformément à un inventaire enregistré à la Cour et qui sera livré le jour de la vente.

Conditions de la vente, comptant sur les lieux et avant livraison.

4mai—4,7,8,14 à la vente.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Villa d'été de valeur à Mandeville. Succession de Joseph W. Gerard.

No 3231—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR B. ONORATO, encanteur.—Bureau, 45 rue Royale.—SAMEDI, 18 juin 1881, à midi, il sera vendu, à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division D, en date du 11 mai 1881, la propriété ci-dessous décrite:

1° Deux lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans la ville de Mandeville, paroisse de St-Tammany dans l'îlet borné par les rues Gerard, Lafitte, Lake et Claiborne désignés par les lots Nos 2 et 3 et mesurant chacun 230 pieds de profondeur, d'après un plan de Castaing et Celles du 4 août 1866. Les améliorations comprennent un cottage élevé avec six chambres dans le corps principal et trois chambres dans les dépendances.

2° Un certain lot de terre dans la susdite ville désigné par le lot No 16 dans le même îlet, le même plan que celui ci-dessus et mesurant 50 pieds, plus ou moins, de face à la rue Gerard sur 250 pieds de profondeur, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Les améliorations comprennent un cottage bien bâti, avec dépendances, écuries, etc., contenant cinq chambres et deux cabinets dans le corps principal du logis, entouré d'une grande et vaste galerie arbres donnant de l'ombrage, etc.

3° Deux lots de terre dans la même ville, désignés par les Nos 1 et 2 de l'îlet No 32 borné par les rues Jefferson, Monroe, Adams et Coffee, sur un plan fait par Castaing & Celles le 4 août 1866. Le lot No 1 mesure 500 pieds de face à la rue Jefferson, la même chose sur chacune des rues Adams et Coffee, sur 500 pieds de largeur sur la ligne du fond qui le divise du lot No 2, et le lot No 2 mesure 500 pieds de face à la rue Adams, la même chose sur chacune des rues Adams et Coffee, la même largeur sur la ligne du fond qui le divise du lot No 1, conformément au plan ci-dessus, comprenant l'îlet entier.

Aussi, le contenu des dites propriétés décrites en premier et second lieu, toutes deux étant élégamment meublées. Aussi, un lot de bois de charpente pour construire un wharf.

Conditions—Un tiers comptant, le reste à un crédit de un et deux ans pour billets avec hypothèque et privilège de vendeur, et toutes les autres clauses usuelles d'honoraires d'avocat, assurance, etc., conformément au dit ordre de cour.

Acte de vente pardevant W. J. Castell, notaire, aux frais de l'acquéreur.

17mai—17 21 28 juin4 11 18

Résidence de valeur sur la rue St-Philippe entre Galvez et Miro.

Succession de Manuel Cauvin.

No. 2291 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

PAR BEN ONORATO, encanteur, bureau No 45 rue Royale—SAMEDI, 18 juin 1881, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, par ordre de l'Hon. Henry L. Lazarus, juge de la cour civile de district pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 14 mai 1881.

Un certain lot de terre désigné par le No 5 de l'îlet No 17, borné par les rues Galvez, St Philippe, Dumaine et Miro. Le dit lot mesure 29 pieds 10 pouces et 1/3 d'une ligne de face sur la rue St-Philippe, sur une profondeur de 92 pieds 11 pouces 4 lignes sur le côté le plus près de la rue Galvez, 100 pieds sur l'autre côté, 22 pieds 11 pouces et une ligne de largeur sur la ligne du fond se rétrécissant de 7 pieds 3 pouces sur la ligne diagonale et puis mesurant en largeur sur la deuxième ligne dans le fond 6 pieds 6 pouces et 8 lignes. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions comptant. L'acquéreur devra assumer, en cas de son adjudication, toutes les taxes dues et payables en 1881. Un dépôt comptant de dix pour cent sur le montant de la vente sera requis de l'acquéreur au moment de la vente.

Acte de vente pardevant P. P. Briant, notaire, aux frais de l'acquéreur.

15mai, 21,28,juin4,11,18.

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Grande vente importante de propriétés de valeur dans le Premier, Deuxième, Quatrième et Sixième Districts.

Résidences, Cottages, Bâtisses.

Succession de Joseph P. Searles, décédé.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dossier No 2819.

Pour effectuer un partage par vente à l'encan.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI le 28 mai 1881, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, rue St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en cette ville, en vertu et conformément à un jugement et d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, rendu le 20 avril 1881 et signé le 25 avril 1881, Dossier No 2819, pour le compte de la succession de Joseph P. Searles, décédé, et pour effectuer un partage par vente à l'encan, il sera vendu—

Premier District.

1° Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Calliope, Clio, Carondelet et Baronne, désigné par la lettre A et mesurant 43 pieds de face à la rue Calliope sur une profondeur de 96 pieds, entre lignes parallèles, étant la même propriété acquise de Martin Soyé, selon un acte pardevant Joseph Cohn, notaire, le 3 janvier 1876. Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à deux étages avec deux corps de logis avec une cuisine à deux étages, et connue comme Nos 210 et 212 de la rue Calliope et ayant le tout ensemble 6 chambres sur chaque côté, deux caves, lieux d'aisance, etc., louée à raison de $20 par mois.

2° Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même District et îlet et touchant à la propriété dernièrement ci dessus décrite, désigné par la lettre B et mesurant 23 pieds sur la rue Calliope, sur une profondeur de 96 pieds, entre lignes parallèles, étant la même propriété acquise par le propriétaire actuel d'Alphonse Barnett, selon acte pardevant John L Laresche, notaire, le 16me jour d'octobre 1869.

Les améliorations consistent en une bâtisse en bois à deux étages connue comme le No 214 de la rue Calliope et ayant 6 chambres, cave etc, louée à $16 par mois.

3° Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans les mêmes districts et carré, et adjacent à la propriété ci-dessus décrite, désigné par la lettre C, et mesure 32 pieds de face rue Calliope, sur une profondeur de 96 pieds, entre lignes parallèles, le tout en mesure américaine. Etant la même propriété acquise par le propriétaire actuel de Vve H C. Bonseigneur, d'après un acte passé devant O. De Armas, notaire, le 4 mai 1875.

Les améliorations sur le terrain comprennent une maison cottage double (un étage et allée) en bois couverte en ardoises, portant le No 216 rue Calliope, et à 4 chambres de chaque côté, 2 citernes, lieux d'aisance, etc., et rapporte $20 par mois.

4° Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré borné par les rues Howard, Freret, Melpomène et Terpsichore, désigné comme le terrain No 3 et mesurant 32 pieds de face rue Howard sur une profondeur de 96 pieds 7 pouces et 2 lignes, entre lignes parallèles. Etant la même propriété acquise par le propriétaire actuel de W. G. Constrowlasky en vertu d'un acte passé par devant G. Morel notaire le 17 mars 1869.

Les améliorations comprennent une maison cottage double en bois, portant les Nos 270 et 270 1/2 rue Howard et à deux chambres et une cuisine de chaque côté, citerne, lieux d'aisance etc. et rapporte environ $11 par mois.

5° Deux certains terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans le carré borné par les rues [illegible] ci-devant Florida Landing, Cypress, Freret (ci-devant Pine), et Howard, (ci-devant Cedar), désignés par les Nos 210 et 211 et attouchant, mesurant chacun 25 pieds de face rue Freret sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles, propriétés acquises par le propriétaire actuel de John H. Campman, conformément à un acte passé devant Joseph Cohn notaire, le 30 avril 1875.

Les améliorations comprennent, Trois maisons-cottage en bois sous une même toiture, et connues par le No 228 rue Freret et ont 4 ou 5 chambres [illegible] cave, citerne, lieux d'aisance, etc., et rapportent $21 par mois.

6° Quatre certains terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le même district et carré comme la propriété ci-dessus décrite, désignés par les Nos 218, 219, 220 et 221, qui se touchent et mesurent chacun, 25 pieds de face rue Howard, sur une profondeur de 125 pieds, entre lignes parallèles. Etant les mêmes propriétés acquises par le propriétaire actuel de Mme M. Walker, conformément à un acte passé devant T. O. Stark, ci-devant notaire le 6 février 1867.

Les améliorations comprennent une rangée de cinq maisons-cottage en bois, sous une même toiture connues par les Nos 250, 252, 254 [illegible] rue Howard et ont chacune 3 chambres, citerne et lieux d'aisance et rendent $50 par mois.

Deuxième district.

7° Dix huit terrains situés dans le deuxième district de cette ville, occupant tout le carré No 11, borné par les rues Bienville, Conti, Lopez et Salcedo, désignés par les Nos 1 à 18 inclusivement, le touchant et mesurant comme suit:

Les terrains de 1 à 7 mesurent chacun 29 pieds 5 lignes de face rue Bienville sur une profondeur de 120 pieds 4 pouces 7 lignes. Le terrain No 1 formant le coin des rues Bienville et Salcedo et le terrain No 7, le coin des rues Bienville et Lopez. Les terrains 8, 9, 17 et 18 mesurent chacun 30 pieds de face sur une profondeur de 101 pieds [illegible] pouces et 3 lignes. Les terrains 8 et 9 font face à la rue Lopez les Nos 17 et 18 font face à la rue Salcedo. Les terrains du No 10 à 16 inclusivement mesurent chacun environ 29 pieds 5 lignes de face rue Conti sur une profondeur de 120 pieds 4 pouces et 7 lignes. Le terrain No 10 formant le coin des rues Conti et Lopez et le terrain No 16 le coin des rues Conti et Salcedo, le tout en mesure américaine. Les terrains du No 1 à 8 et le No 18 étant les mêmes propriétés acquises par le propriétaire actuel de [illegible] selon un acte passé devant Hugh Madden ci-devant notaire, le 24 février 1856, et les terrains de 9 à 17 inclusivement, acquis par le propriétaire actuel de W. J. Shannon, ci-devant notaire, le 26 février 1867.

Quatrième District.

8° Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-André, Felicité, Howard et Liberté, désigné comme le lot No 111 et mesurant 30 pieds 9 pouces 3 lignes de face à la rue St André, 39 pieds 9 pouces sur la ligne du fond sur une profondeur de 85 pieds à la rue Howard de 57 pieds 6 pouces 2 pouces sur l'autre ligne du côté le plus près de la rue Liberté, borné dans le fond par une allée de 10 pieds de largeur en commun avec le lot et les autres lots qui le bornent. Etant la même propriété acquise par le propriétaire actuel de Dominique [illegible] selon acte pardevant E. Bodé, anciennement notaire en cette ville, le 2 août 1869.

Les améliorations consistent en une maison cottage en bois trois corps de logis, couverte en ardoises et deux bâtisses en ardoises et une cuisine à chaque corps de logis, deux caves, lieux d'aisance, etc., etc., et louée à $21 par mois. C'est une encoignure de valeur et un lieu de la résidence de Jas H. Keller esq.

9° Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Sixième, Washington, Carondelet et Baronne, mesurant 42 pieds 6 pouces de face à la rue Sixième sur une profondeur de 90 pieds entre lignes parallèles, étant la même propriété acquise par le propriétaire actuel de Mme Mary Green, selon deux actes pardevant E. G. Wells, anciennement notaire en cette ville le 8 octobre 1869 et le 28 novembre 1877 respectivement

Les améliorations comprennent une maison cottage double en bois et les bâtisses de dépendances connue par le No 203 de la rue Sixième et a 2 chambres et une cuisine de chaque côté, citerne, lieux d'aisance, etc. et rapporte $14 par mois de loyer.

Sixième District.

10° Un certain morceau de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Marengo, Constantinople, Pitt et Prytanée et formant le coin des rues Marengo, sur une profondeur et façade rue Pitt, et mesure 50 pieds de face à la rue Marengo, sur une profondeur et façade à la rue Pitt de 125 pieds, entre lignes parallèles.

Etant la même propriété acquise par le propriétaire actuel de Henry Carré et de Walter W. Carré, selon un acte passé devant A. Hero, notaire, le 8 mars 1872.

Les améliorations comprennent une jolie maison de résidence double en bois, à deux étages, avec galerie partout et a 8 chambres de chaque côté devant et dépendances. 2 citernes, lieux d'aisance, etc., un joli jardin de chaque côté, basse-cour, etc., et rapporte $35 par mois. Le tout d'après des plans dressés par ——, voyer, en date —— 1881.

Conditions—Comptant en livrant les titres, 10 0/0 de dépôt sur le prix d'adjudication sur les lieux, pour assurer les ventes.

Les actes de vente devant A. Hero, Jr., notaire, aux frais des acquéreurs, y compris les taxes dues et exigibles en 1881.

26 avril—1,8,15,22,28 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de valeur,

Sur la rue Clara, Premier District et rue Annunciation, Sixième District.

Succession de John R. Clay, décédé

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dossier No 361.

A des conditions faciles, à l'encan.

PAR W. I. HODGSON, encanteur, Bureaux No 13 rue Carondelet — SAMEDI, le 4 juin 1881 à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la rotonde de l'hôtel St-Charles, en cette ville en vertu d'un et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division C, en date du 29 avril 1881, dossier No 361 pour le compte de la succession de John R. Clay, décédé, il sera vendu à l'encan.

1° Deux certains lots de terre situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Vine ou Clara, Magnolia, Cypress et Hevia, maintenant Lafayette, désignés par les Nos 15 et 16 de l'îlet No 2 sur un plan dressé par L. H. Pilié, alors voyer et déposé pour référence, en l'étude de A. Chiapella, anciennement notaire en cette ville.

Les dits lots mesurant chacun, au pied américain, 26 pieds 2 pouces de face à la rue Clara, sur une profondeur entre lignes parallèles de 125 pieds. Le lot No 16 forme l'encoignure des rues Clara et Cypress, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et ont été acquis par feu John R. Clay, du shérif de la paroisse d'Orléans, dans l'affaire de John R. Clay vs. Henrietta Hennessey, femme de Jos L. Mott, No 8990, au dossier de la Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.

Les améliorations consistent en sept maisons en bois à deux étages, ayant deux à quatre chambres chacune, cuisine, cave, et faisant face sur chacune des rues Clara et Cypress.

2° Un certain lot de terre situé dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Annunciation, Berlin et l'Avenue Napoléon, désigné par le No 13, conformément à un plan déposé en l'étude de A. Mazureau, anciennement notaire en cette ville. Le dit lot mesure 30 pieds de face à la rue Annunciation sur 117 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, qui fut acquis par le dit défunt John R. Clay, du shérif de la paroisse d'Orléans, dans l'affaire de John R. Clay vs Henriette Hennessey, femme de Jos. L. Mott, No 8991 du dossier de la Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans le 31 octobre 1876.

Les améliorations comprennent une résidence cottage en bois comprenant 3 ou 4 chambres, cuisine, citernes, etc. Le tout conformément au plan qui peut être vu à l'endroit de la vente

Termes et conditions—La moitié comptant et le reste à un an avec 8 0/0 d'intérêt et toutes les clauses usuelles de sécurité. 10 0/0 devront être payés comptant sur les lieux pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Omer Villeré notaire, No 139 rue Royale, aux frais des acquéreurs y inclus les taxes dues et exigibles en 1881.

1er mai—1,8,15,22,29—4 juin.

VENTES A L'ENCAN.

PAR C. E. GIRARDEY

Maison de résidence d'Eté agréable à la Baie St. Louis, Miss.

La propriété Wolkart, juste au-delà des limites du village de Shieldsboro, avec wharf, Cabane-à-bain et jardin.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur. Bureau No 31 rue du Camp.—SAMEDI, 21 mai 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, il sera vendu à l'enchère publique

Cette charmante villa maritime et maison de plaisance, propriété de J. Wolkart, à la Baie St. Louis, Miss., juste au delà des limites du village de Shieldsboro et située dans un des endroits les plus pittoresques de cette ville de plaisance populaire. Un chemin coquillé passe devant la propriété, celle-ci a une façade de 225 pieds sur le Golfe du Mexique et la Baie St. Louis et s'étend à l'intérieur, entre lignes parallèles, à 1000 pieds distance, laquelle elle a une profondeur de 50 pieds sur une largeur aussi de 50 pieds au chemin de fer, puis une largeur de 50 pieds sur 40 arpents de profondeur de la façade. Les améliorations sont excessivement bien construites: Un cottage de résidence en bois avec galeries devant et derrière, corridor central, 4 grandes chambres, salle à manger, office, cuisine, chambre à repasser le linge, remise, poulailler.

Aussi deux cottages en bois détachés du cottage principal avec galeries de devant et deux chambres chacun, une citerne en briques souterraine, contenant 11,000 gallons, jardins devant et de côté, ombragés d'arbres et couverts d'une verdure luxuriante, un long wharf et une cabane à bains en excellent état. Cette propriété est une des plus agréablement situées à la Baie à moins de deux heures de distance de la ville à bas prix de voyage et avec des avantages d'écoles, garçons et filles, églises, marchés, etc.

Conditions—1/2 comptant au gré de l'acheteur et le reste à un an de crédit à 8 0/0 d'intérêt par an, police d'assurance et toutes les autres clauses usuelles. Un dépôt de 10 pour cent sur le prix d'adjudication sera exigé comptant pour assurer la vente au moment de l'adjudication. Acte de vente pardevant A. Hero, notaire, aux frais de l'acquéreur.

3 mai—3,4,5,6,7,8,14 au 21

VILLA MARITIME A LA BAIE ST. LOUIS A l'Encan.

La belle propriété de Madame Louis Gugnet, près de Nicholson Avenue, Ayant 200 pieds de face à la Baie ou au Golfe, sur 2000 pieds de profondeur. Avec un magnifique bosquet d'orangers, d'autres arbres donnant de l'ombrage et Ever Green. Pour le confort et le bon voisinage, cette propriété n'a pas de supérieure, placée qu'elle est dans la Partie la plus aristocratique et la plus agréable de la Baie. La résidence, les dépendances et la cabane à bains sont dans un excellent état et Prêts pour une occupation immédiate, Sera vendue à l'encan,

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur—Bureau No 31 rue du Camp—SAMEDI, 21 mai 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles aux conditions et termes suivants. Moitié ou tout comptant au choix de l'acquéreur et le reste à un an de crédit au billet garanti spécialement par hypothèque et le privilège de vendeur, portant toutes les clauses habituelles, 8 0/0 pour cent par an d'intérêt, 5 pour cent pour honoraires d'avocat, transfert de police d'assurance, et un dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix au moment de la vente. Le titre est parfait et le transfert se fera libre de toutes charges.

Acte de vente pardevant A. Hero notaire et commissaire pour l'Etat du Mississippi, aux frais de l'acquéreur

5 mai—5, 6, 7, 8, 14 à vente.

Un charmant cottage avec vaste terrain et jardin, rue Washington, à la jonction de la rue Esplanade, entre les rues Cinquième et Sixième, près des résidences de MM. Bigcon, Armand et Beer.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur—Bureau 31 rue du Camp—SAMEDI, 21 mai 1881, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, il sera vendu à l'encan—

Cette belle résidence cottage rue Washington, à la jonction de la rue Esplanade, entre les rues Cinquième et Sixième, dans l'îlet borné par les rues Washington, St Jean, Cinquième et Sixième, maintenant White et Dupré et les dimensions sont conformes au plan. La propriété est en bon ordre et à proximité de la ligne de chars de la rue Esplanade et dans un des quartiers les mieux améliorés de la partie inférieure de la rue de l'Esplanade.

Termes et conditions—La moitié ou plus comptant, au gré de l'acquéreur et le reste à un an, ou à un et deux ans, avec 8 pour cent d'intérêt, et 5 pour cent honoraires d'avocat, transfert de la police d'assurance, garantie par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue. L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1881 en sus du prix d'adjudication, et déposera 10 pour cent habituel au comptant pour lier la vente. Acte de vente pardevant W. A. Bienvenu, notaire, aux frais de l'acquéreur.

7 mai—7,8,14 à la vente.

PAR JAS. P. GUINAULT.

Succession de Alexandre Barthet.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 1936.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur.—Bureau Bienville et Passage de la Bourse.—JEUDI 19 mai 1881, il sera vendu à 11 heures du matin, au marché français, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 3 mai 1881.

Le droit d'occupation et la clientèle de l'étal No 97 du marché français à la viande.

Conditions—Comptant sur les lieux.

8mai—8,13,19.

Jolie et agréable résidence, encoignure des rues Esplanade et Roman.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur. Bureau, Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 21 mai 1881 il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale.

Deux lots de terre formant encoignure aux rues Roman et Esplanade mesurant ensemble 62 pieds 11 pouces 3 lignes de face à la rue de l'Esplanade sur une profondeur et façade à la rue Roman de 125 pieds 5 pouces, entre lignes parallèles.

Ensemble avec une agréable résidence ayant un corridor d'entrée, un centre salon et salle à manger avec porte à coulisse, galerie fermée derrière, servant de salle à manger d'été, deux chambres à coucher, avec deux grands cabinets—le gaz est dans la maison et les lustres et les installations sont compris dans le prix d'acquisition—cuisine haute de quatre chambres, écurie, deux citernes, lieux d'aisance, etc., etc. Voir le plan exposé à la Bourse.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à un et deux ans de crédit, en billets portant hypothèque et huit pour cent d'intérêt par an de date avec toutes les clauses habituelles d'usage. Acte de vente pardevant [illegible] Drouet, notaire, aux frais de l'acquéreur et compris les taxes exigibles cette année 1881—10 pour cent comptant seront requis sur les lieux, de l'acquéreur pour garantir son adjudication.

17 mai—

Magnifiques terrains rue des Ursulines, avec arbres à ombrage sur la façade

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 21 mai 1881, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale—

Six lots de terre contigus, désignés par les Nos 1 à 6, dans l'îlet compris entre les rues des Ursulines, St. Philippe, Rochéblave et Dorgenois. Lesquels lots de terre mesurant chacun 30 pieds 10 pouces de face à la rue des Ursulines, sur 147 pieds de profondeur.

Trois lots de terre situés dans le même îlet, désignés par les lettres A, B et C.—lesquels lots de terre mesurent chacun—73 pieds 6 pouces 3 lignes de face à la rue Rochéblave sur environ 35 pieds de profondeur. Le lot A formant encoignure aux rues Rochéblave et St Philippe. Voir le plan exposé à la Bourse.

Conditions—Moitié comptant, balance à un et deux ans de crédit, en billets portant hypothèque et huit pour cent d'intérêt par an de date jusqu'à parfait paiement, avec toutes les clauses pénales d'usage, et dix pour cent seront requis des acquéreurs sur le prix d'achat pour garantir la vente.

Actes de vente pardevant Theo. Buisson, notaire, aux frais des acquéreurs, y compris la taxe d'Etat due en 1881.

17 mai—

Belles vaches laitières.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau coin Bienville et Passage de la Bourse—JEUDI, 19 mai 1881, il sera vendu, à 11 heures du matin, sur le Chemin de la Métairie, en face du parc et à côté du café de Jean Marie—

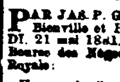

50 belles vaches laitières, habituées à l'écurie, une vingtaine avec de jeunes veaux et les autres sur le point de valoir.

Conditions—Jusqu'à $100 comptant: de $100 à $150, trois mois et au-dessus de $150, six mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur.

15 mai—

Vente positive pour satisfaire un créancier hypothécaire.

Superbe îlet de terre près des Abattoirs et à un îlet du fleuve.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 21 mai 1881, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale:

Un superbe îlet de terre divisé en 22 lots, dans l'îlet renfermé par les rues Hancock, Tricou, Jumonville et Bienvenu.—Lequel îlet mesure 273 pieds 10 pouces 1 ligne de face à la rue Hancock, même façade à la rue Tricou, 268 pieds de face à la rue Jumonville et la même façade sur la rue Bienvenu—l'îlet de terre ci-dessus sera vendu en lots à la convenance des acquéreurs. Le tout d'après plan exposé à la Bourse.

Conditions—Moitié comptant, balance à 1 et 2 ans de crédit en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date jusqu'à parfait paiement, avec toutes les clauses pénales d'usage.

Les acquéreurs paieront 10 pour cent comptant sur les lieux sur le montant de l'adjudication pour lier la vente.

Actes de vente pardevant Oscar Drouet, notaire, aux frais des acquéreurs, y compris la taxe d'Etat due en 1881.

15 mai

Vente positive d'une propriété encoignure St-Antoine et Urquhart.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 21 mai 1881, il sera vendu à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Un lot de terre formant encoignure aux rues St Antoine et Urquhart, mesurant 42 pieds de face à la rue St-Antoine, sur 100 pieds de profondeur et face à la rue Urquhart, ensemble, une maison de six pièces et galerie fermée. La chambre à l'encoignure a été longtemps occupée comme grocerie; cuisine double, cabane à bois et à charbon derrière la cuisine, trois citernes, latrine doublée, cour carrelée, &c. Voir le plan à la Bourse

10 pour cent comptant seront requis de l'acquéreur sur le prix d'adjudication pour garantir la vente.

Conditions—Moitié comptant et le reste payable à un crédit d'un an en billet, portant 8 pour cent d'intérêt de date et hypothèque avec toutes les clauses pénales d'usage. Acte de vente pardevant O. Drouet, notaire, aux frais de l'acquéreur, y compris la taxe d'Etat, payable en 1881.

La liste des lettres étrangères restant au Bureau de la Poste le Dimanche, 15 mai 1881.

OUVERT LE DIMANCHE de 9 A 11 HEURES DU MATIN.

Alfany Henry	Marchiori Vincenzo
Bretens C U	Nava Giovanni Carmo
Bronne Luigi	Planché John
Conchetta Filippo	Poidvin Edmond
Costretta A P	Rois Gus
Escomard F	Rener
D'Fusa A te Fernandes	Serraville Henri
Fratel Cha	Tiger Edmond
Gelle Vito	Toulandon Jean
Giaso Antonio	Tobbie Pietro
Amat D J Lievorne Y	Vignes Pierre
Marcro Federico Du	